

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 2

Date d'affichage de la convocation : 22.11.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-deux novembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Était absente excusée

Madame Valérie WEHN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 1 décembre 2022

Publié sur le site internet de la commune le 1 décembre 2022

Le Maire, Béatrice BULOU



4. Aménagement du terrain derrière la mairie en parc public et pôle intergénérationnel - Avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec OPHEA CUS Habitat

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 2 avec procuration

La Commune de Mundolsheim a signé le 21 juin 2019 une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec CUS Habitat devenu OPHEA pour la création d'un pôle intergénérationnel, ainsi qu'un parc public, sur l'ancien terrain de football, situé à l'arrière de la mairie.

Cette convention désigne OPHEA en tant que maître d'ouvrage opérationnel pour l'ensemble de l'opération ; la Commune restant pleinement associée dans le choix du maître d'œuvre, comme pour l'ensemble des décisions administratives, techniques et juridiques de ce projet d'importance.

Le marché public de maîtrise d'œuvre passé entre le maître d'ouvrage opérationnel, OPHEA, et l'agence d'architecte REY DE CRECY prévoit une mission spécifique de 15 000 € HT pour l'équipement mobilier des services communaux et locaux mutualisés du pôle intergénérationnel. Ces éléments seront la propriété exclusive de la commune.

C'est pourquoi un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage est proposé, pour convenir de la cession de la partie du contrat de maîtrise d'œuvre à la commune, concernant la mission mobilier.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Mme le Maire ou son.sa représentant.e à signer l'avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre OPHEA et la Commune de Mundolsheim, ainsi que tout acte juridique en découlant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 24 Voix Pour

2 Abstentions : Henri BECKER – Grégory RICHERT (procuracion de vote)

Mundolsheim, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,



Béatrice BULOU

La secrétaire de séance,



Cathie PETRI